

**Le collège départemental consultatif de la commission régionale du fonds est composé de :**

- **trois représentants des maires des communes** et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les trois représentants sont désignés par l'association des maires et des élus du Lot sont :
  - Madame LANES-FOURNIE ;
  - Madame Mireille FIGEAC ;
  - Monsieur Pierre MOLES .
  
- **du représentant du conseil départemental** désigné par le président du conseil départemental :
  - Madame Catherine PRUNET.
  
- **de quatre personnalités qualifiées** désignées par madame la préfète du département dont une partie sur proposition du Mouvement associatif régional :
  - Monsieur Georges WINTER ;
  - Monsieur Romaric DEFRANCE ;
  - Monsieur Didier CHAUBET ;
  - Monsieur Serge DESPEYROUX.
  
- **Les quatre parlementaires** sont membres de droit. Il s'agit de :
  - Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, sénateur ;
  - Monsieur Raphaël DAUBET, sénateur ;
  - Madame Huguette TIEGNA, députée ;
  - Monsieur Aurélien PRADIE, député